

Portail des démarches de la Ville de Carouge

Guide pour la création d'un compte permettant de s'authentifier en tant qu'association, entreprise ou indépendant-e sur le portail des démarches de la Ville de Carouge

Vue d'ensemble

ETAPE	DESCRIPTION	DUREE
1a – 1b	Vérifier si la structure possède déjà un compte e-démarches pour les entreprises, associations et indépendant-e-s	Immédiat
2	Vérifier si la structure est inscrite dans le répertoire des entreprises du Canton de Genève (REG)	Immédiat
3a – 3c	S'inscrire au Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)	De 7 à 10 jours
4	Récupérer son ID d'entreprise dans le Répertoire des entreprises du Canton de Genève (REG)	Immédiat
5a – 5e	Créer un compte e-démarches de l'Etat de Genève	De 15 à 21 jours
6	Se connecter au guichet de prestations en ligne de la Ville de Carouge et remplir les informations de profile du compte	Immédiat

Ces étapes ne se font qu'une seule fois auprès des entités mentionnées



Un compte e-démarches pour entreprises permet aux associations, aux entreprises et aux indépendant-e-s ayant leurs activités sur le canton de Genève d'effectuer des démarches en ligne auprès de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de la Ville de Carouge.

Le compte étant vérifié par l'Etat de Genève, il garantit que les personnes qui interviennent au nom de la structure sont autorisées à le faire.

Le compte e-démarches pour les « **entreprises** » ne doit pas être confondu avec le compte e-démarches pour les « **particuliers** » qui permet de gérer sa vie citoyenne et familiale (en nom propre et non au nom d'une structure).

Une adresse e-mail différente est exigée pour un compte e-démarches « entreprise ».

Votre structure dispose-t-elle déjà d'un compte e-démarches pour entreprises?

- Si oui, se rendre à l'étape 1b à la page suivante
- Si non, se rendre directement à l'étape 2

ETAPE 1b : Vérifier que votre compte e-démarches soit associé à vos identifiants REG et IDE



- 1. Se rendre sur le <u>gestionnaire du compte e-démarches</u>
- 2. Puis aller sur « Gérer mon organisation » puis « Identité »
- 3. Vérifier la présence des numéros suivants :
 - Numéro du répertoire des entreprises de Genève (REG) de l'entreprise (et non de l'établissement)
 - Numéro suisse d'identification des entreprises (IDE)

Dans les cas où les deux numéros ne seraient pas présents, contacter le support pour les comptes e-démarches : +41 840 235 235

4. Si les deux numéros sont présents, se rendre directement à l'étape 6

ETAPE 2 : Vérifier si la structure est inscrite dans le répertoire des entreprises du Canton de Genève (REG)



- 1. Se rendre sur le moteur de recherche du REG
- 2. Vérifier si la structure figure déjà au registre et si l'adresse physique est bien renseignée. L'adresse physique est obligatoire pour la suite du processus
- Si la structure dispose d'un ID REG et d'un IDE, passer directement à l'étape 5a
- Si la structure dispose d'un ID REG mais pas d'un IDE, envoyer les statuts par courriel au REG (<u>reg.geneve@etat.ge.ch</u>) en demandant qu'un IDE soit attribué
- Si la structure dispose d'un ID REG mais que les données ne sont pas complètes (ex: l'adresse physique manque), envoyer un courriel au REG (<u>reg.geneve@etat.ge.ch</u>) en indiquant votre ID REG et les données manquantes
- Si la structure fait partie d'une structure (siège principal) possédant déjà un IDE, envoyer un courriel au REG (<u>reg.geneve@etat.ge.ch</u>) pour procéder à l'ajout de l'établissement
- Si la structure ne possède ni ID REG ni IDE, procéder à son inscription en vous rendant à l'étape 3a de ce guide (page suivante)

ETAPE 3a: S'inscrire au registre des entreprises et établissements (REE)

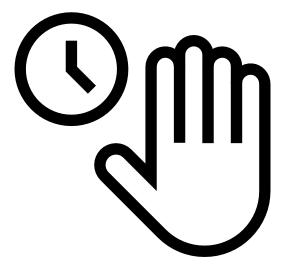


- Télécharger et remplir le formulaire « <u>Formulaire pour interroger ou</u> <u>renseigner vos propres données IDE</u> ». Ce formulaire sert également à l'inscription au registre des entreprises et établissements (REE)
- 2. Envoyer le formulaire par courriel à l'adresse uid@bfs.admin.ch

Points d'attention pour les associations :

- Les associations doivent joindre leurs statuts au courriel
- Si vous n'avez pas encore déclaré les activités de votre association auprès de l'Administration fiscale cantonale, vous recevrez automatiquement le formulaire de déclaration. Dans ce cas, vous pouvez dès à présent demander une exonération des impôts. Voir étape 3c pour plus d'information

ETAPE 3b : Attendre un délai de 7 à 10 jours



- Après 3 jours, vous recevrez une confirmation d'inscription au registre des entreprises et établissements (REE) indiquant votre numéro d'identifiant des entreprises (IDE)
- La semaine suivant la confirmation, votre structure sera automatiquement inscrite au répertoire des entreprises du canton de Genève (REG). Aucune confirmation d'inscription au REG ne vous sera envoyée
- Patientez donc au minimum 7 jours avant de vous rendre à l'étape suivante

ETAPE 3c : Demander l'exonération des impôts (avant la première déclaration fiscale)



Les associations et les fondations sont soumises à l'impôt et doivent donc remplir leur déclaration annuellement.

Voir le site de l'Etat de Genève pour plus d'informations

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons de demander dès à présent une exonération fiscale en remplissant le <u>formulaire disponible sur le site de</u> <u>l'Etat de Genève</u> car la décision d'exonération doit pouvoir être mentionnée dans la déclaration fiscale.

Ressources en lien

Guide pour la déclaration fiscale des associations et fondations Guide des exonérations fiscales pour les associations et fondations

ETAPE 4: Rechercher son identifiant dans le registre des entreprises genevoises (REG)



Rechercher

Statut

En activité

Effacer

- 1. Se rendre sur le moteur de recherche du REG
- 2. Vérifier si la structure figure désormais dans le registre
- 3. Récupérer l'identifiant REG de l'entreprise et pas celui de l'établissement. Cet identifiant sera nécessaire dans la prochaine étape.
- Si la structure reste introuvable, envoyer un courriel au REG (<u>reg.geneve@etat.ge.ch</u>) pour obtenir l'identifiant REG de l'entreprise

ETAPE 5a : Créer un compte e-démarches pour les « entreprises »





- 1. Se rendre sur le site de l'Etat de Genève pour <u>créer un compte</u> <u>e-démarches pour les entreprises</u>
- 2. Remplir le formulaire en sélectionnant : Je souhaite m'inscrire en tant que : Entreprise genevoise
- 3. Saisir les autres informations dont le numéro du répertoire des entreprise de Genève obtenu à l'étape précédente

Si besoin d'aide, consulter <u>les guides e-démarches</u>

Numéro du support pour les comptes e-démarches : +41 840 235 235

ETAPE 5b : Faire signer le formulaire aux représentants légaux et l'envoyer par courrier postal



- 1. Imprimer le formulaire dûment rempli en ligne
- 2. Le faire signer aux représentants légaux de la structure
- 3. Envoyer le formulaire et les justificatifs par courrier postal à l'adresse indiquée sur le formulaire

ETAPE 5c : Attendre un délai de 15 à 21 jours



Dans un délai de maximum 21 jours, vous ou votre gestionnaire recevrez des informations utiles pour pouvoir activer le compte :

- Une confirmation de création de compte contenant votre identifiant e-démarches
- Un courriel contenant une <u>clé de sécurité</u> ainsi qu'un <u>lien d'activation</u>

Une fois ces éléments reçus, passer à l'étape suivante.

ETAPE 5d : Activer votre compte e-démarches pour les entreprises





- 1. Cliquer sur le lien d'activation dans le courriel
- 2. Saisir les informations demandées

ETAPE 5e (optionnelle) : Ajouter un-e autre gestionnaire

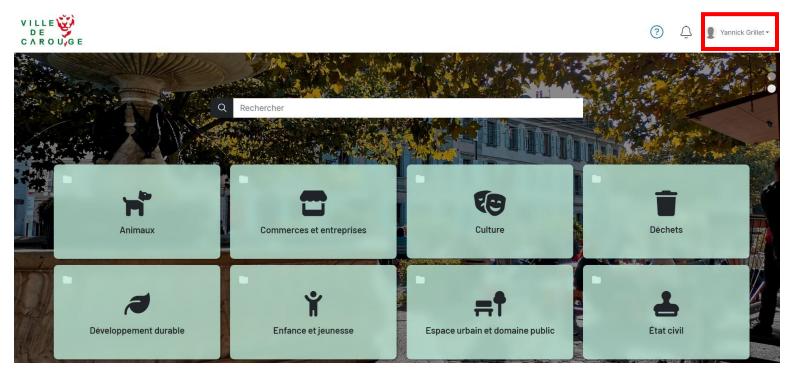
LISTE DES UTILISATEURS

Ajouter un nouvel util	isateur Liste	des utilisateu	ırs	
Les utilisateurs de l'org des collaborateurs de l		ttent de diffé	rencier les acc	ès aux prestation
Cette page recense	les comptes util	isateurs et pe	rmet d'éditer	leur profil ou enc
Cliquer sur le bouton Cliquer sur le bouton				
Filtrage des résultats		et/ou		Q
	saisir le début du nom		saisir le début du prénom	
LISTE DES UTILISATEURS A	CTIFS			
Identifiant		Nom		Prénom

Si souhaité, ajouter une autre personne à pouvoir gérer les démarches au nom de votre structure

- 1. Se connecter au <u>gestionnaire de compte</u>
- 2. Ajouter un-e utilisateur-trice

ETAPE 6 : Se connecter au guichet de prestations en ligne de la Ville de Carouge (disponible au 1er trimestre 2025)



- 1. Se rendre sur <u>le guichet de prestations en ligne de la Ville de Carouge</u>
 - (la mise en ligne du guichet aura lieu durant le 1er trimestre 2025 et sera annoncée sur le site internet communal)
- 2. Se connecter avec votre compte e-démarches pour les entreprises en cliquant sur le lien
 - « Se connecter » en haut à droite de l'écran
- 3. Accepter les conditions et saisir vos informations personnelles
- 4. Accéder à la prestation de votre choix

Remerciements



Nous remercions la Ville de Genève pour la mise à disposition de leur guide que nous avons adapté aux besoins de la Ville de Carouge.

Les associations, fondations et entreprises souhaitant réaliser des démarches en Ville de Genève peuvent retrouver toutes les informations sur <u>le portail des démarches de la Ville de Genève pour associations et entreprises</u>.

Grâce à votre compte e-démarches, vous pourrez réaliser les démarches en ligne de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de la Ville de Carouge.